

## NOS RECOMMANDATIONS



### **1. Sortir d'une logique de répartition des flux migratoires fondée sur des quotas imposés.**

La solidarité ne peut résulter d'une décision administrative. S'il faut construire des solidarités, il est impossible de s'affranchir des contextes propres à chaque Etat membre et des histoires nationales. Sur les 1 60 000 relocalisations demandées en 2015, un peu plus de 30 000 réfugiés seulement ont été relocalisés. Et recourir aux sanctions financières ne nous semble pas la bonne voie pour progresser dans la solidarité des Etats entre eux.

### **2. Mutualiser au niveau européen la prise en charge de la question migratoire.**

Pourrait être créé un fonds européen d'aide à l'insertion et à la formation des réfugiés accompagnant les efforts des Etats membres qui les accueillent. La création d'un plan d'investissement pour l'Afrique (sur le modèle du Plan « Juncker » pour l'Investissement) pourrait permettre de venir en aide aux pays « de première entrée » pour gérer les arrivées massives de migrants et aider les pays ayant accueilli des réfugiés à les insérer dans la société.

Il s'agit aussi de prendre en compte la complexité des flux migratoires actuels, ces « flux mixtes » où il est parfois difficile de distinguer réfugiés (politiques) et migrants (économiques) puisque les candidats à l'exil fuient à la fois des pays bafouant leurs droits mais aussi la grande pauvreté, sans compter l'afflux prévisible des « réfugiés climatiques » (d'ici à 2030, les Nations Unies estiment à 60 millions le nombre de personnes qui seront amenées à quitter l'Afrique subsaharienne pour gagner l'Afrique du Nord et l'Europe).

### **3. Réviser les accords de Dublin afin d'alléger le poids qu'ils font peser sur les pays de première entrée suppose notamment de s'accorder sur les modalités de circulation des demandeurs d'asile au sein de l'espace Schengen.**

### **4. Avancer vers une plus forte convergence des réglementations nationales des 27 Etats membres dans le domaine du droit d'asile, y compris à travers des cadres bilatéraux.**

L'Agence européenne pour l'Asile, qui doit succéder au Bureau européen de l'Asile (EASO), devrait apporter un soutien (humain, financier) aux différents Etats membres dans l'examen des dossiers des demandeurs d'asile et favoriser l'harmonisation des procédures d'asile en Europe.

### **5. Renforcer l'efficacité des politiques de retour qui, pour le moment, ne fonctionnent pas, en continuant à nouer des conventions avec les pays d'origine des candidats au départ.**

Des partenariats migratoires régionaux permettraient de prendre davantage en considération les enjeux de long terme. L'Union européenne a déjà signé des partenariats avec le Niger, le Nigeria, le Sénégal, le Mali et l'Ethiopie, ainsi qu'avec le Soudan. Il s'agit à la fois d'ouvrir des voies de migration légales, de lutter contre les passeurs, de soutenir le système d'asile sans oublier le volet d'aide au développement.

Remerciements particuliers à Alain Petitjean, directeur du Centre d'Etudes et prospectives du Groupe Alpha, qui a accepté de modérer la table ronde sur les enjeux d'intégration des réfugiés sur le marché du travail européen.

Nos remerciements vont aussi au CERI et à l'AFP.

*Soutenu partiellement par la Fondation Open Society Institute en coopération avec l'OSIFE des Open Society Foundations.*

Copyright : Tous les droits de reproduction sont réservés, sauf autorisation expresse de Confrontations Europe.

Directrice de la publication : Anne Macey, déléguée générale (amacey@confrontations.org).

Coordination de ce numéro : Clotilde Warin. Rédaction et traduction : Ariane Blachier, Charlotte Kerling, Clotilde Warin et Katherine Mérignac.

Réalisation graphique : Alexis Couette.

Confrontations Europe : 227, bd St-Germain – F-75007 Paris - Tél.: +33 (0)1 43 17 32 83 et Rue du Luxembourg, 19-21. B – 1000 Bruxelles -Tél.: +32 (0)2 213 6270.